

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, c'est oui qu'il faut répondre à toutes ces questions. Les représentants des producteurs, de l'Office de stabilisation et du comité consultatif ont eu plusieurs entretiens au sujet de ces trois produits.

LE TRANSPORT MARITIME

LE CABOTAGE—DÉCLARATION SUR LE RAPPORT
DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Laurier a répété une question qu'il avait déjà posée la veille.

L'hon. M. Chevrier: Et l'année dernière aussi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici la question:

Monsieur l'Orateur, je désire réitérer la question que j'ai adressée au premier ministre hier en son absence. Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir le rapport de la commission d'enquête sur le cabotage?

Après avoir pris connaissance de cette question hier, j'ai donné des directives pour qu'on s'en occupe et j'espère qu'il nous sera possible de déposer ce rapport sur le bureau de la Chambre mardi ou mercredi prochain.

L'hon. M. Chevrier: Merci.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

DEMANDE D'UTILISATION DU TERMINUS DE
FALSE-CREEK PENDANT LES FÊTES
DU CENTENAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire si des dispositions peuvent être prises pour que les propriétaires de bateaux de plaisance puissent utiliser provisoirement le terminus des pêcheurs, à False-Creek, durant les prochaines fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique, à condition, bien entendu, que cela ne nuise pas aux pêcheurs?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de poser cette question. Le ministère désire vivement prendre toute disposition pouvant aider la ville de Vancouver à célébrer dignement les fêtes du centenaire, à condition, toutefois, que les pêcheurs continuent d'avoir les premiers droits aux installations que l'on demande à utiliser. Je vais me renseigner sans délai et je verrai s'il n'y a pas

[L'hon. M. Martin.]

moyen d'autoriser l'utilisation des aménagements dont les pêcheurs ne se servent pas en ce moment.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

COCHRANE (ONT.)—À PROPOS DE DÉMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE RÉPARATION DE LOCOMOTIVES DIESEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée mardi par le représentant de Timiskaming (M. Peters) qui a demandé ce qui en était du présumé déménagement des ateliers de réparation du National-Canadien à Cochrane.

La direction du chemin de fer m'apprend que l'atelier de Cochrane s'occupe des locomotives à vapeur et non des locomotives diesel et que, par conséquent, il ne convient pas aux travaux de réparation des locomotives de ce dernier genre. Si on considère, comme on le doit, le programme de remplacement des locomotives à vapeur par des locomotives diesel en tenant compte de l'activité sur l'ensemble du réseau, il est clair que Senneterre, se trouvant au centre géographique de la division ferroviaire de cette région, convient logiquement à l'installation d'un atelier de réparation de locomotives diesel.

Les employés compétents du réseau se sont entretenus de ces questions avec les responsables syndicaux, auxquels ils ont expliqué complètement les circonstances en leur signalant pourquoi il était nécessaire que le chemin de fer reste bien dans la ligne du progrès technique. A moins que le chemin de fer n'y parvienne, il est inévitable qu'il perdra du terrain en tant que mode de transport. Il est clair que cela diminuerait sérieusement les chances de travail pour les cheminots et irait à l'encontre, par conséquent, de leurs intérêts bien compris.

Le déménagement en cause intéresse dix-sept cheminots. Des discussions ont eu lieu, en conformité de l'accord sur le salaire. Lorsqu'elles seront terminées, les employés en cause auront le loisir de manifester leur préférence et d'opter pour les situations qui leur sont ouvertes.

LES TRANSPORTS

TERRE-NEUVE—UTILISATION DU HAVRE DE
PORT-AUX-BASQUES PAR LE TRANSBOR-
DEUR "WILLIAM CARSON"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il est vrai que le transbordeur